

### **Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement**



---

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 7 décembre 2020 à 19 h par vidéoconférence**

---

### **PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

### **ABSENCE :**

Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

### **AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement  
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques  
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée  
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

\_\_\_\_\_  
Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

### **CA20 26 0285**

#### **Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**CA20 26 0286**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2020, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Point d'information des conseillers**

Le point d'information des conseiller débute à 19 h et se termine à 19 h 16.

---

**10.04 - Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 16 et prend fin à 20 h 25.

---

**CA20 26 0287**

**Approuver une convention avec l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la construction de bacs, réalisés par l'organisme « Jardin communautaire Père-Marquette », et l'animation d'activités de jardinage auprès des camps de jour et de la maison des jeunes, en collaboration avec l'organisme « L'Hôte Maison » - Accorder une contribution financière totale de 4 681,78 \$**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 4 213,78 \$ pour l'année 2020 et 468 \$ pour l'année 2021 à l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour soutenir ses activités d'initiation à l'agriculture urbaine;

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1207831008

---

**CA20 26 0288**

**Approuver une convention avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » afin de le soutenir dans la réalisation du projet Gestion du programme des jardins communautaires - Accorder un contrat de services de 55 762,88 \$ pour l'année 2021 (contrat RPPS20-11126-GG )**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'octroyer un contrat de 55 762,88 \$ à l'organisme le « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » pour la gestion du programme des jardins communautaires de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie;

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie;

D'autoriser des virements de crédits du budget de contributions financières vers les autres familles de dépenses (services);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de l'octroi des services décrits à l'Annexe 1 de la convention et de la bonne utilisation des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1207831009

---

**CA20 26 0289**

**Approuver une convention avec l'organisme « Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur » pour réaliser les actions du programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie - Accorder un contrat de services de 170 949,43 \$ pour l'année 2021 (contrat RPPS20-11127-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'octroyer un contrat de 170 949,43 \$ à l'organisme « Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur » pour la gestion du programme Éco-quartier de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie;

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie;

D'autoriser des virements de crédits du budget de contributions financières vers les autres familles de dépenses (services);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de l'octroi des services décrits à l'Annexe 1 de la convention et de la bonne utilisation des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1207831010

---

**CA20 26 0290**

**Approuver trois conventions 2021-2023 avec les organismes « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour la réalisation de leur projet respectif dans le cadre du Programme activités de loisir - Octroyer des contributions financières totalisant 937 105 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 (RPPL20-10117-GG, RPPL20-10118-GG et RPPL20-10119-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver trois conventions 2021-2023 avec les organismes « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour la réalisation de leur projet respectif dans le cadre du Programme activités de loisir;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'octroyer à cette fin, des contributions financières pour les années 2021 à 2023 totalisant 937 105 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

	« Les loisirs du centre Père-Marquette inc. »	« Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont »	« Service des loisirs Angus-Bourbonnière »	TOTAL Programme activités de loisir
2021	84 193 \$	112 331 \$	109 680 \$	306 204 \$
2022	85 877 \$	114 577 \$	111 873 \$	312 327 \$
2023	87 594 \$	116 869 \$	114 111 \$	318 574 \$
TOTAL 2021-23	257 664 \$	343 777 \$	335 664 \$	937 105 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1203653005

---

**CA20 26 0291**

**Approuver trois conventions 2021-2023 avec les organismes « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour la réalisation de leur projet respectif dans le cadre du Programme camps de jour - Octroyer des contributions financières totalisant 454 787 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 (RPPL20-09106-GG, RPPL20-09107-GG et RPPL20-09108-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver trois conventions 2021-2023 avec les organismes « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour la réalisation de leur projet respectif dans le cadre du Programme camps de jour;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'octroyer, à cette fin, des contributions financières pour les années 2021 à 2023 totalisant 454 787 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

	« Les loisirs du centre Père-Marquette inc. »	« Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont »	« Service des loisirs Angus-Bourbonnière »	TOTAL Programme camps de jour
2021	48 467 \$	65 168 \$	34 969 \$	148 604 \$
2022	49 436 \$	66 471 \$	35 668 \$	151 575 \$
2023	50 425 \$	67 801 \$	36 382 \$	154 608 \$
TOTAL 2021-2023	148 328 \$	199 440 \$	107 019 \$	454 787 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1203653006

#### CA20 26 0292

**Approuver quatre conventions 2021-2023 avec les organismes « L'Accès-Cible jeunesse Rosemont », « Centre communautaire Petite-Côte (Le Bunker) », « La Piaule, local des jeunes » et « L'Hôte Maison (maison de jeunes) » pour la réalisation de leur projet respectif dans le cadre du Programme jeunesse - Octroyer des contributions financières totalisant 941 953 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 (RPPL20-10109-GG, RPPL20-10111-GG, RPPL20-10110-GG et RPPL20-10112-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver quatre conventions 2021-2023 avec les organismes « L'Accès-Cible jeunesse Rosemont », « Centre communautaire Petite-Côte (Le Bunker) », « La Piaule, local des jeunes » et « L'Hôte Maison (maison de jeunes) » pour la réalisation de leur projet respectif dans le cadre du Programme jeunesse;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'octroyer à cette fin, des contributions financières pour les années 2021 à 2023 totalisant 941 953 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

	« L'Accès-Cible jeunesse Rosemont »	« Centre communautaire Petite-Côte (Le Bunker) »	« La Piaule, local des jeunes »	« L'Hôte Maison (maison de jeunes) »	TOTAL Programme jeunesse
2021	77 967 \$	73 887 \$	77 967 \$	77 967 \$	307 788 \$
2022	79 526 \$	75 364 \$	79 526 \$	79 526 \$	313 942 \$
2023	81 117 \$	76 872 \$	81 117 \$	81 117 \$	320 223 \$
TOTAL 2021-2023	238 610 \$	226 123 \$	238 610 \$	238 610 \$	941 953 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1203653007

---

**CA20 26 0293**

**Approuver quatre conventions 2021-2023 avec les organismes « Club aquatique Rosemont-La Petite-Patrie », « Association de soccer de Rosemont La Petite-Patrie », « Club Flipgym de Montréal » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la réalisation de leur projet respectif dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives - Octroyer des contributions financières totalisant 243 132 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 (RPPL20-10115-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver quatre conventions 2021-2023 avec les organismes « Club aquatique Rosemont-La Petite-Patrie », « Association de soccer de Rosemont La Petite-Patrie », « Club Flipgym de Montréal » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la réalisation de leur projet respectif dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'octroyer à cette fin, des contributions financières pour les années 2021 à 2023 totalisant 243 132 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

	« Club aquatique Rosemont-La Petite-Patrie »	« Association de soccer de Rosemont La Petite-Patrie »	« Club Flipgym de Montréal »	« Les loisirs du centre Père-Marquette inc. »	TOTAL Prog. clubs sportifs et act.sportives
2021	57 718 \$	6 662 \$	7 068 \$	7 997 \$	79 445 \$
2022	58 872 \$	6 795 \$	7 209 \$	8 157 \$	81 033 \$
2023	60 050 \$	6 931 \$	7 353 \$	8 320 \$	82 654 \$
TOTAL 2021-23	176 640 \$	20 388 \$	21 630 \$	24 474 \$	243 132 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1203653008

---

**CA20 26 0294**

**Approuver trois conventions de services avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour l'accueil et la surveillance des centres Gabrielle-et-Marcel-Lapalme et Masson - Octroi d'un montant maximal d'honoraires respectivement de 135 173,30 \$, 92 209,85 \$ et 106 018,28 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, le tout taxes incluses, à même le budget de fonctionnement - Contrats de gré à gré (RPPS20-09101-GG, RPPS20-09100-GG et RPPS30-09102-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver les trois conventions de services avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.» et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » établissant les modalités et les conditions de versement d'honoraires par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'accueil et la surveillance des centres Gabrielle-et-Marcel-Lapalme et Masson;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de services;

D'octroyer, à même le budget de fonctionnement, des honoraires à chacun des organismes contractants, pour un montant maximal respectivement de 135 173,30 \$, 92 209,85 \$ et 106 018,28 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, le tout taxes incluses;

Contractant	Centre	2021	2022	2023	Total (taxes incluses)
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	Gabrielle-et-Marcel-Lapalme	44 168,51 \$	45 051,88 \$	45 952,92 \$	135 173,30 \$
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.	Gabrielle-et-Marcel-Lapalme	30 130,00 \$	30 732,60 \$	31 347,25 \$	92 209,85 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Masson	34 641,97 \$	35 334,81 \$	36 041,50 \$	106 018,28 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des services dans un souci de bonne utilisation des honoraires octroyés et sous réserve de la valeur maximale des conventions approuvées;

D'imputer cette dépense, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1203653009

---

## CA20 26 0295

**Approuver trois ententes avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Services des loisirs Angus-Bourbonnière » et « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » pour la réalisation de projets d'occupation de milieu hivernal dans trois parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 59 100 \$ à même le budget de fonctionnement**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver trois ententes avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » afin de les soutenir dans la réalisation de projets d'occupation de milieu hivernal dans trois parcs de l'arrondissement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites ententes;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant 59 100 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux ententes jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

Organisme	Parc	Premier versement (30 jours après signature)	Deuxième versement (janvier 2021)	Troisième et dernier versement (30 jours après rapport final)	Montant total
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Joseph-Paré	3 000 \$	10 000 \$	4 800 \$	17 800 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	Lafond	3 000 \$	10 000 \$	4 800 \$	17 800 \$
GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement	du Pélican	3 000 \$	15 000 \$	5 500 \$	23 500 \$
					59 100 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1207150003

#### CA20 26 0296

**Approuver les huit conventions de contributions financières avec les organismes « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « L'Hôte-Maison (maison des jeunes) », « La Piaule, local des jeunes », « L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont », « Centre communautaire Petite-Côte (Le Bunker) » et « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » pour l'achat de matériel et d'équipements d'activités récréatives et sportives - Octroyer des contributions financières totalisant 47 800 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement pour l'année 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver huit conventions avec contributions financières avec les organismes « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « L'Hôte-Maison (maison des jeunes) » « La Piaule, local des jeunes », « L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont », « Centre communautaire Petite-Côte (Le Bunker) » et « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » pour les soutenir de façon ponctuelle dans l'acquisition de matériel et d'équipements d'activités récréatives et sportives au bénéfice des Rosepatriennes et Rosepatriens;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'octroyer à cette fin, des contributions financières totalisant 47 800 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

Organisme	Contribution 2020
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	13 474 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	8 272 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	6 000\$
L'Hôte-Maison (maison des jeunes)	5 220 \$
La Piaule, local des jeunes	3 450 \$
L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont	4 384 \$

Centre communautaire Petite-Côte (Le Bunker)	1 000 \$
GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement	6 000 \$
TOTAL	47 800 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1209009001

---

#### **CA20 26 0297**

**Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Village de Noël de Montréal » - Octroyer une contribution financière de 5 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la première édition du marché de Noël de Jean-Talon - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Village de Noël de Montréal » afin de le soutenir dans la réalisation du marché de Noël de Jean-Talon;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme « Village de Noël de Montréal », pour l'édition 2020 du projet;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1207699008

---

#### **CA20 26 0298**

**Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie » (CRAC-PP) afin de le soutenir dans la rénovation de sa cuisine située au 6839, rue Drolet - Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie » (CRAC-PP) afin de le soutenir dans la rénovation de sa cuisine;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie » (CRAC-PP) une contribution financière totale de 15 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1201663004

---

#### CA20 26 0299

**Autoriser une dépense de 276 391,68 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » au montant de 213 945,48 \$, taxes incluses, pour le resurfaçage du pavage de la cour de voirie des Carrières - Appel d'offres public numéro RPPV19-01002-OP (11 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 400 000 \$**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 276 391,68 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de resurfaçage du pavage de la cour de voirie des Carrières, le cas échéant;

D'accorder à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. », le contrat de construction, tel que décrit précédemment, pour une somme maximale de 213 945,48 \$, taxes incluses, et selon les conditions de l'appel d'offres public RPPV19-01002-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 21 394,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 32 091,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 8 959,83 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'entente d'achat contractuelle # 1410249 de la DEST, le cas échéant;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 400 000 \$;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1203271004

---

#### CA20 26 0300

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 26 septembre au 30 octobre 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 26 septembre au 30 octobre 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du

1<sup>er</sup> au 31 octobre 2020 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1203879012

---

#### **CA20 26 0301**

**Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 303 910 \$, pour le financement de plusieurs postes temporaires de l'équipe de la Mobilité active à la Direction d'arrondissement, jusqu'au 31 décembre 2021**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 303 910 \$, pour le financement de plusieurs postes temporaires à la Direction d'arrondissement, jusqu'au 31 décembre 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1204646006

---

#### **CA20 26 0302**

**Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 134 400 \$ pour la prolongation du poste de conseillère en planification pour l'amélioration de la propreté dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie jusqu'au 31 décembre 2021**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers au montant de 134 400 \$ pour la prolongation du poste de conseillère en planification pour l'amélioration de la propreté dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie jusqu'au 31 décembre 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1200674007

---

#### **CA20 26 0303**

**Prendre acte de la reddition de comptes et approuver le partage des excédents et la création d'une réserve pour l'activité de charges interunités concernant l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Prendre acte de la reddition de comptes et approuver le partage des excédents et la création d'une réserve pour l'activité de charges interunités concernant l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1208476004

---

**CA20 26 0304**

**Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la ville centre de prendre en charge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion : a) des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales; b) des réservations des terrains sportifs extérieurs; c) de l'entente de bail de l'espace du 8110, boulevard Saint-Michel, dédié aux associations sportives régionales**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la ville centre de prendre en charge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion :

- a) des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales;
- b) des réservations des terrains sportifs extérieurs;
- c) de l'entente de bail de l'espace du 8110, boulevard Saint-Michel, dédié aux associations sportives régionales.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1208447013

---

**CA20 26 0305**

**Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Exercice 2021**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'exercice 2021, tel que spécifié au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1208557009

---

**CA20 26 0306**

**Autoriser un virement de crédits de 70 000 \$, net de ristournes, du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de travaux d'aménagement de corridors de glisse sur les buttes de quatre parcs de l'arrondissement pour la saison hivernale 2021**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 70 000 \$ pour les dépenses relatives à la réalisation de travaux d'aménagement et de reprofilage de corridors de glisse dans quatre parcs de l'arrondissement à l'hiver 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1207150004

---

**CA20 26 0307**

**Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié)*, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 7129, rue Saint-Hubert, de l'obligation de fournir une unité de stationnement - Fonds de compensation de 10 000 \$**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)*, l'ordonnance numéro 2020-26-052 jointe à la présente, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 7129, rue Saint-Hubert (lot numéro 2 333 068), de l'obligation de fournir une unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1208695005

---

**CA20 26 0308**

**Édicter une ordonnance afin de procéder au retrait de deux places de stationnement tarifées, RC139 et RC140, situées sur le côté sud de la rue Saint-Zotique Ouest, juste à l'ouest de l'intersection du boulevard Saint-Laurent**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., C. C-4.1, art. 3)*, l'ordonnance numéro 2020-26-053 jointe à la présente, afin de procéder au retrait de deux places de stationnement tarifées, RC139 et RC140, situées sur le côté sud de la rue Saint-Zotique Ouest, juste à l'ouest de l'intersection du boulevard Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1208995001

---

**CA20 26 0309**

**Édicter une ordonnance élargie - Programmation d'animations diverses entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2021**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance numéro 2020-26-054 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2021;

D'autoriser, à cet effet, le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à autoriser pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites animations.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1207699007

---

**CA20 26 0310**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et d'espaces verts » (RCA2620-001), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030**

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs et espaces verts » (RCA2620-001), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030, et dépose un projet de règlement.

40.04 1208557010

---

**CA20 26 0311**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2620-002), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU que des modifications mineures, détaillées au dossier décisionnel, ont été apportées au projet de règlement;

ATTENDU qu'une copie modifiée du projet de règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$, pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2620-002), dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1208557005

---

**CA20 26 0312**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2620-003), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2020.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU que des modifications mineures, détaillées au dossier décisionnel, ont été apportées au projet de règlement;

ATTENDU qu'une copie modifiée du projet de règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2620-003), tel que modifié, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1208557007

---

### **CA20 26 0313**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation » (RCA-160)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation » (RCA-160) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 621 800 \$, et imposant, aux membres de la SIDAC Promenade Masson, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour un montant de 319 500 \$.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1207624009

---

### **CA20 26 0314**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation » (RCA-161)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation » (RCA-161) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 950 000 \$, et imposant, aux membres de la SIDAC Plaza St-Hubert, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour un montant de 750 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1207624010

---

#### **CA20 26 0315**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation » (RCA-162)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation » (RCA-162) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 342 349 \$, et imposant, aux membres de la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour un montant de 162 058 \$.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1207624011

---

#### **CA20 26 0316**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2021) » (RCA-159)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur les tarifs (2021) » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2021) » (RCA-159), tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1208557008

---

**CA20 26 0317**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), un second projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment de bureaux de six étages situé au 7190, rue Marconi**

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre le promoteur et Ateliers créatifs Montréal afin d'offrir des ateliers d'artistes à coût abordable dans le projet;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours a eu lieu du 12 au 26 novembre 2020, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en remplacement de l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE 10 commentaires écrits ont été reçus durant cette période;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 7190, rue Marconi (lot 2 589 403) :
  - 1° la démolition du bâtiment identifié à l'annexe « A » du sommaire décisionnel, à la condition qu'une demande de permis de construction, conforme au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'Arrondissement;
  - 2° la construction d'un bâtiment ayant une hauteur maximale de 23,5 mètres et de six étages;
  - 3° la construction d'un bâtiment ayant un indice de superficie de plancher maximal de 4;
  - 4° un taux d'implantation maximal de 70 %.
2. D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :
  - 1° un minimum de 5 % de la superficie de plancher hors sol du bâtiment, et qui est utilisée à des fins locatives, devra être occupé pour l'usage d'ateliers d'artistes et d'artisans;
  - 2° toute aire de stationnement devra être localisée au sous-sol du bâtiment;
  - 3° le projet devra proposer des salles pour la gestion des matières résiduelles et du recyclage;
  - 4° le projet devra intégrer un vestiaire pour les travailleurs, incluant des douches et des casiers;
  - 5° le projet devra proposer la récupération de l'eau de pluie afin d'irriguer la végétation présente sur les toits du bâtiment et au niveau du sol;
  - 6° 10 % de la superficie des toitures du bâtiment devra être végétalisée;
  - 7° un minimum de 10 % des cases de stationnement offertes dans le projet devra être équipé pour la recharge d'un véhicule électrique;
  - 8° exiger, avant l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment, l'engagement du propriétaire du site quant à la signature entre lui et la Ville de Montréal, d'une servitude d'entretien et de passage en faveur de la Ville, qui lui permettra d'entretenir le mur de soutènement longeant la rue Jean-Talon ouest. Cette servitude devra permettre de conserver, libre de toute construction, une bande de terrain d'une largeur de huit (8) mètres calculée à partir du mur de soutènement. Par contre, des arbres pourront être plantés sur cette bande de terrain;
  - 9° le dépôt d'une garantie monétaire au montant de 10 % de la valeur estimée des travaux de construction, afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de six mois à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation de démolition, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 36 mois à partir de la date de délivrance du permis de construction;
  - 10° lors de la révision architecturale d'une intervention assujettie au titre VIII concernant la construction d'un immeuble, les critères additionnels suivants s'appliquent :
    - a) prendre en compte l'entretien et la durabilité dans la conception du projet, notamment dans le choix des matériaux et des plantations;
    - b) prendre en compte la capacité du projet de construction à faire preuve d'excellence en architecture et en design;
    - c) s'assurer que l'alignement de construction favorisera la plantation d'arbres sur le terrain privé en bordure des rues Jean-Talon et Marconi;

- d) prévoir la plantation de plusieurs arbres à grand déploiement et en pleine terre sur le site, en favorisant leur plantation en bordure de la rue Jean-Talon, de la rue Marconi et dans la marge latérale;
  - e) s'assurer que la marge en bordure de la voie ferrée est aménagée avec une végétation qui favorisera la biodiversité;
  - f) favoriser l'aménagement de cases de stationnement pour vélos à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.
3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus; à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent;

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3);

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1203823011

---

#### CA20 26 0318

**Prendre acte du dépôt des certificats du secrétaire d'arrondissement relatifs au processus de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre, qui s'est déroulé du 5 au 19 novembre 2020 pour les règlements particuliers numéros 01-279-65-01 à 01-279-65-06 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), afin de régir les divisions et subdivisions de logements dans certaines zones**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des certificats du secrétaire d'arrondissement relatifs aux six (6) demandes écrites tenant lieu des registres tenues du 5 au 19 novembre 2020 pour les règlements numéros 01-279-65-01 à 01-279-65-06.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1203823003

---

#### CA20 26 0319

**Retirer les règlements particuliers numéros 01-279-65-01 et 01-279-65-02 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), afin de régir les divisions et subdivisions de logements (zones 0093 et 0215)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De retirer les deux (2) règlements suivants:

- le « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-01) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0093;
- le « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-02) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0215.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1203823003

---

**CA20 26 0320**

**Autoriser la création de la Division de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que la création d'un poste permanent de chef de division - entretien de la signalisation écrite et du marquage de la chaussée, à la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée (EESM), à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et ce, en date du 7 décembre 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la création de la Division de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que la création d'un poste permanent de chef de division - entretien de la signalisation écrite et du marquage de la chaussée, à la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée (EESM), à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et ce, en date du 7 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1208371004

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 36.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> février 2021.